

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Sans restriction
Acteurs	Allemagne
Type de processus	Acte administratif
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Barras, François
Benteli, Marianne
Berclaz, Philippe
Bieri, Niklaus
Burgos, Elie
Freymond, Nicolas
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Ziehli, Karel

Citations préféré

Ammann, Amando; Barras, François; Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bieri, Niklaus; Burgos, Elie; Freymond, Nicolas; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Acte administratif, Allemagne, 1996 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec l'UE	1
Relations avec d'autres Etats	2
Politique économique extérieure	2
Armée	2
Activités internationales	2
Economie	3
Agriculture	3
Production animale	3
Production végétale	4
Denrées alimentaires	5
Infrastructure et environnement	5
Energie	5
Energie nucléaire	5
Transports et communications	6
Trafic routier	6
Chemin de fer	6
Trafic aérien	6
Politique sociale	7
Santé, assistance sociale, sport	7
Médicaments	7

Abréviations

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BSV	Bundesamt für Sozialversicherungen
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
BFE	Bundesamt für Energie
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
EU-8	Estland, Lettland, Litauen, Polen, Slowakei, Slowenien, Tschechische Republik, Ungarn
BAZL	Bundesamt für Zivilluftfahrt
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
BVET	Bundesamt für Veterinärwesen (später: Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV)
Agroscope	Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ONUAA	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
UE-8	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
OVF	Office fédéral vétérinaire (après: Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV)
Agroscope	Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole

Chronique générale

Politique étrangère

Politique étrangère

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 16.03.2020
AMANDO AMMANN

Am 13. März 2020 führte der Bundesrat aufgrund der Corona-Pandemie mittels Verordnung **Schengen-Grenzkontrollen an allen Binnengrenzen** ein. Für Reisende aus Italien galt unmittelbar ein absolutes Einreiseverbot, das lageabhängig beurteilt wurde und gegebenenfalls auf weitere Länder und Regionen ausgeweitet werden konnte. Die Einreise in die Schweiz aus Italien war damit verboten, ausgenommen davon waren Schweizer und Liechtensteiner Bürgerinnen und Bürger sowie Personen, die aus beruflichen Gründen in die Schweiz reisen mussten oder sich in einer Situation absoluter Notwendigkeit befanden. Weiterhin erlaubt waren der Transit- und Warenverkehr. Bundesrätin Karin Keller-Sutter machte deutlich, dass künftig auch andere Nachbarländer von derartigen Reisebeschränkungen betroffen sein könnten, man in Italien aber «eine ganz andere Situation als beispielsweise in Frankreich» habe. Diese Ankündigung machte der Bundesrat nur drei Tage später wahr, als er die Situation in der Schweiz als «ausserordentliche Lage» gemäss Epidemienengesetz einstuft und verschiedene weitreichende Massnahmen beschloss, unter anderem die Einführung von strengeren Grenzkontrollen zu allen Nachbarländern und sämtlichen Nicht-Schengen-Staaten. In der Zwischenzeit wurden auch Deutschland, Frankreich und Österreich als Risikoländer eingestuft, weshalb sie neu den gleichen Einschränkungen unterlagen wie Italien. Da die vier Nachbarstaaten zuvor bereits ähnlich strenge Grenz- und Einreisekontrollen erlassen hätten, unterstützte man damit die Wirksamkeit der ausländischen Regelungen, liess der Bundesrat in seiner Medienmitteilung verlauten. Weil auch zahlreiche Länder ausserhalb Europas Ein- und Ausreisebeschränkungen verfügt hatten, rief Bundesrätin Keller-Sutter alle Schweizer Reisenden im Ausland dazu auf, in die Schweiz zurückzukehren. Am 18. März beschloss der Bundesrat, die bestehenden Einreiseverbote auch auf Spanien und den gesamten Luftverkehr aus Italien, Frankreich, Deutschland und Österreich auszuweiten. Zudem wurden Einreisen aus Drittstaaten in Übereinstimmung mit der Praxis der EU grundsätzlich verboten und die Ausstellung von nationalen sowie Schengenvisa unterbrochen. Wiederum eine Woche später wurden die Einreisebeschränkungen schliesslich auf Flüge aus allen Schengen-Staaten ausgedehnt. **Einzig Personen aus Liechtenstein durften zu diesem Zeitpunkt noch ungehindert einreisen.**¹

Relations avec l'UE

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 27.06.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois d'avril, le Conseil fédéral a annoncé l'**activation de la clause de sauvegarde envers les Etats de l'UE-8** (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque). Cette activation a signé la réintroduction de contingents pour les autorisations de séjours de catégorie B délivrées aux ressortissants estoniens, hongrois, lettons, lituaniens, polonais, slovaques, slovènes et tchèques durant une année. Le Conseil fédéral a relevé les effets économiques positifs de la libre circulation des personnes, mais a également noté l'importance de mener un débat sur les questions de l'immigration et de la politique économique. Cette activation a contrarié non seulement les pays concernés, mais également l'UE. En effet, la clause de sauvegarde peut être activée si le nombre d'autorisations délivrées en une année dépassent de 10% la moyenne des permis délivrés au cours des trois dernières années. Ce dépassement est observé en Suisse pour les pays concernés, mais non si l'on tient compte de l'ensemble des arrivants de nationalité européenne. Cette différence a amené Bruxelles à qualifier la décision suisse de discriminatoire. Les effets de cette décision devraient cependant être minimes, car elles ne concerneraient que 4'000 personnes. Bien que conscients de la portée limitée et symbolique de cette décision, qualifiée même de « non-événement qui ne résoudra rien » par le président du PS, tous les partis ont reconnu la nécessité d'intervenir dans ce dossier. La presse a également relayé la position de Natalie Rickli (udc, ZH) qui a déclaré que la Suisse aurait également dû appliquer la clause de sauvegarde à l'Allemagne pour limiter l'importante immigration allemande: « Les Allemands pris séparément ne me dérangent pas. La masse me dérange ». Les réactions ont été vives autant en Suisse qu'en Allemagne où le Spiegel Online a titré « Eclat autour d'une discrimination des Allemands ». ²

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 17.06.2020
AMANDO AMMANN

Relations avec d'autres Etats

Nachdem die Schweiz ihre **Grenzen** am 15. Juni **wieder vollständig geöffnet** hatte, begab sich Bundesrat Ignazio Cassis in den darauffolgenden Tagen auf eine «Grenztour», um den Austausch mit Vertreterinnen und Vertretern der Nachbarländer zu suchen. Am Tag nach der Grenzöffnung traf er sich mit dem italienischen Minister für auswärtige Angelegenheiten Luigi di Maio im Tessin. Die Gespräche drehten sich hauptsächlich um die Bedeutung der Grenzregionen zwischen der Schweiz und Italien und um die intensive Kooperation zwischen den jeweiligen Behörden während der Covid-19-Pandemie. Darüber hinaus besprachen die beiden Minister weitere bilaterale Themen, wie zum Beispiel ein zukünftiges Memorandum für eine engere ministeriale Zusammenarbeit, eine neue Version des Grenzgängerabkommens von 1974 und die fiskalisch problematische Situation in Campione d'Italia. Im Rahmen der anschliessenden Pressekonferenz meinte di Maio, dass er sich für die Schweizer Krisenhilfe (Lieferung von Hygieneartikeln) erkenntlich zeigen möchte, indem er «mehr Bewegung in die Verhandlungen rund um das Rahmenabkommen zwischen der Schweiz und der EU» bringen wolle.

Tags darauf reiste Ignazio Cassis nach Kreuzlingen, wo er sich mit dem österreichischen Aussenminister Alexander Schallenberg, der liechtensteinischen Aussenministerin Katrin Eggenberger sowie Vertretern aus Baden-Württemberg, Vorarlberg, Thurgau und der Internationalen Bodensee-Konferenz traf. Auch in diesen Arbeitsgesprächen ging es mehrheitlich um die Wiedereröffnung der Grenzen und um die Zusammenarbeit während der Krise, beispielsweise zur Rückholung von Reisenden.

Ende Juni tauschte sich Bundesrat Cassis schliesslich in Genf auch noch mit dem französischen Staatssekretär Jean-Baptiste Lemoine aus. Erneut wurde festgehalten, dass die zwischenstaatliche Kooperation die Repatriierungsaktionen für beide Staaten vereinfacht habe. Speziell hervorgehoben wurde zudem, dass vor allem Beschäftigte im Gesundheitsbereich die Grenze auch während der Krise passieren und der Warenverkehr aufrecht erhalten werden konnte. Cassis betonte in der nachfolgenden Pressekonferenz, dass der Umgang mit der «neuen Normalität» durch Zusammenarbeit auf europäischer Ebene und vor allem zwischen Nachbarländern bewerkstelligt werden müsse.³

Politique économique extérieure

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 10.02.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil fédéral a refusé d'autoriser de nouvelles ventes d'armes au Pakistan, à l'Arabie saoudite et à l'Egypte en raison de leur contexte politique respectif et de leur respect des droits de l'homme jugé déficient. Les **autorisations** accordées avant cette décision ont toutefois été maintenues. En 2009, l'Arabie saoudite a en conséquence été le deuxième plus grand acheteur avec 132 millions de francs juste après l'Allemagne avec 138 millions de francs. Le DFE a annoncé que la Suisse a exporté 727,7 millions de francs de matériel de guerre vers 74 pays. Ce qui représentait une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente et une part de 0,39% des exportations totales de l'année sous revue. Il a également annoncé avoir autorisé 2493 demandes sur les 2504 qui avaient été faites (99,5%), 11 demandes ont été refusées pour sept pays de destination.⁴

Armée

Activités internationales

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 22.07.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de mettre deux médecins (non armés) de l'armée suisse **à disposition de la Bundeswehr allemande**, à la demande de cette dernière, et cela pour la durée de la mission de paix sous la conduite de l'UE en République Démocratique du Congo.⁵

Economie

Agriculture

Production animale

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 02.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le phénomène de la «maladie de la vache folle» a pris une tournure jamais atteinte, plaçant la polémique dans une spirale de psychose grandissante du côté des consommateurs suite à de nouvelles découvertes de vaches malades en Suisse. Premier jalon d'une panique qui a eu de sensibles conséquences au niveau de la consommation de viande bovine, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a annoncé au début de l'année sous revue avoir dénombré 50 cas d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) en 1999, alors que «seulement» 14 cas avait été détecté au cours de l'année précédente. En contrepartie, les producteurs et les autorités helvétiques ont pu se féliciter de la levée par l'Allemagne de l'embargo sur le bœuf suisse, décrété en 1996. Plus précisément, cette mesure saluée par le Secrétariat d'Etat à l'économie et l'OVF faisait suite à la classification de la Suisse par le comité scientifique de l'UE en catégorie 3 – risque probable mais non confirmé, ou confirmé mais faible – au «palmarès» des pays européens producteurs de bœuf. Rejoignant l'Allemagne, la France et l'Italie, ce rang a offert à la Confédération un argument de poids dans ses négociations avec les quarante pays qui boycottaient encore la viande bovine helvétique, faisant chuter les exportations suisses d'animaux vivants de 15 000 en 1995 à 11 en 1999 ! Autre bon point pour la Suisse : la France a choisi un test zurichois pour soutenir son vaste programme de dépistage de l'ESB à l'échelon national. L'entreprise Prionics a été préférée à deux autres tests français et irlandais. Ce choix marquait une reconnaissance des méthodes de dépistage helvétiques, dont les principales caractéristiques ont été utilisées par la France dans l'examen de 48 000 vaches sur l'ensemble de son territoire. Enfin, l'OVF a insisté plusieurs fois au cours de l'année sous revue sur la date probable de l'éradication totale des cas d'ESB dans le cheptel suisse : selon l'Office fédéral, la population bovine nationale (1,7 millions de têtes) devrait encore receler environ 150 cas de vaches atteintes par les germes de la maladie, mais dont l'infection n'a pas encore pu être détectée. 110 d'entre elles devraient être reconnues dans les années à venir, et la maladie devrait être éradiquée à l'horizon 2010. ⁶

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 04.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

En fin d'année, l'Office vétérinaire fédéral a pris les devants en proposant au Conseil fédéral de **bannir les farines animales de l'alimentation de tous les animaux d'élevage**. Jusqu'alors, les mesures d'interdiction touchaient uniquement les farines destinées aux ruminants. La Suisse produisait ainsi 200 000 tonnes de déchets carnés issus des abattoirs, dont la moitié était transformée en farine. Par ce biais, l'administration fédérale espérait rendre totalement imperméable la propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Allant encore plus loin dans ces mesures, et exploitant à bon compte la psychose ambiante, l'UDC a demandé au Conseil fédéral que la Suisse interdise le gros bétail étranger sur son territoire. Dans la foulée, et afin de rassurer la population, l'OVF a annoncé renoncer à la diminution du nombre des tests, décidée quelques semaines plus tôt. L'Office avait en effet programmé de ne tester plus que 4000 vaches par année, au lieu des 7000 habituels. Le climat tendu a eu raison de cette proposition. A la même période, les ministres de l'Agriculture de l'UE réunis à Bruxelles ont aussi décidé d'une augmentation drastique du nombre d'analyses, de 170 000 à 400 000 par année. Dans le même temps, les Pays-Bas, la Grèce et l'Allemagne ont fermé leurs frontières aux pays européens producteurs de farines animales, parmi lesquels la Suisse apparaissait en bonne place. ⁷

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 10.12.2005
ELIE BURGOS

Malgré un faible risque de propagation de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs, plusieurs spécialistes ont recommandé aux éleveurs et aux vétérinaires la plus grande vigilance au mois d'août. À la même période, l'OVF a étendu à la Russie et au Kazakhstan l'interdiction d'importation de viande qui avait été émise une année et demie plus tôt pour cause de grippe aviaire en Asie. Une interdiction identique a été appliquée à l'encontre de la Roumanie et de la Turquie en octobre. Le Conseil fédéral a décidé, de son côté, d'allouer 4,8 millions de francs à la lutte contre la maladie menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Asie. Après l'Allemagne et l'Autriche, le gouvernement a imposé à son tour, à la fin octobre, le **confinement préventif des volailles**, pour éviter les risques de transmission de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. À la mi-décembre, le Conseil fédéral a levé définitivement la mesure de confinement des volailles. Il a également approuvé les

propositions du DFI visant à prévenir une pandémie de grippe aviaire en Suisse, alors même qu'aucun cas humain n'y a encore été recensé et que la contamination d'homme à homme n'a toujours pas été scientifiquement prouvée. Il a ainsi donné son aval à l'achat de 100 000 doses de vaccin contre le virus H5N1 et confirmé une première décision au sujet des réserves du médicament antiviral Tamiflu. La Confédération disposera ainsi d'un stock suffisant pour traiter un quart de la population.⁸

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 30.09.2006
ELIE BURGOS

Suite à l'**aggravation de la situation de la grippe aviaire** en début d'année (des oiseaux sauvages atteints de la maladie ayant été découverts en Italie, en Allemagne et en Grèce), le Conseil fédéral a décidé, à partir du 20 février, d'**interdire à nouveau la détention de la volaille en plein air** (ainsi que les marchés et expositions de volaille). Afin d'éviter que des oiseaux sauvages n'introduisent le virus de la grippe aviaire dans la population de volaille suisse, le gouvernement a imposé que les gallinacés soient détenus dans des enclos munis d'un toit en auvent et de grilles sur les côtés. La mesure, qui a duré jusqu'au 1er mai de l'année sous revue, a porté ses fruits, puisque, malgré la découverte de 32 oiseaux sauvages trouvés morts et porteurs du virus H5N1 sur le territoire suisse entre le 26 février et le 31 mars, aucun cas d'élevage de volaille contaminé par le virus n'a été signalé. En outre, dans la lutte au niveau de la prévention contre la maladie, la Suisse a lancé en fin d'année avec l'Allemagne et l'Autriche le programme de recherche « Constanze ». Ce dernier prévoit, pendant trois ans, la mise sur pied de divers projets de recherche autour du lac de Constance, qui permettront d'obtenir de nouvelles connaissances scientifiques sur la grippe aviaire.⁹

Production végétale

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 01.09.2016
KAREL ZIEHLI

La **stratégie Sélection végétale 2050** délivrée par l'OFAG sous mandat du Conseil fédéral, s'appuie sur la vision 2050 pour la sélection végétale et présente les ambitions de cette dernière. Cette stratégie procure les bases légales aux décideurs en vue de l'attribution de fonds publics et sert de référence aux acteurs du domaine pour le développement de leur propre stratégie. Elle permet également une meilleure coordination entre les différents acteurs actifs dans la sélection végétale, permettant ainsi une utilisation plus efficiente des fonds publics. Des coopérations existent d'ores et déjà entre les acteurs privés et l'Agroscope – la seule institution publique active dans ce domaine. La sélection d'une nouvelle variété coûte en moyenne CHF 345'000 et un poste et demi est en général consacré par espèce. En comparaison internationale, les programmes suisses de sélection sont modestes. La Suisse investit 10 millions de francs par an dans ce domaine (40% proviennent de fonds publics, le reste de fonds privés), soit 20 fois moins que l'Allemagne. Pourtant, la Confédération estime qu'il est important d'investir dans cette branche, la raréfaction des ressources et la démographie étant deux défis d'ampleur pour la sélection végétale et la garantie d'un approvisionnement alimentaire de qualité et en suffisance.

Les objectifs de la stratégie Sélection végétale 2050 se répartissent en trois catégories. Premièrement, il s'agit de mettre à disposition des variétés adaptées aux conditions climatiques de la Suisse, répondant aux besoins du marché et qui soient de qualité. Deuxièmement, il s'agit de contribuer à une agriculture et à un secteur agroalimentaire durables. Pour cela, il s'agit de développer des systèmes de production peu gourmands en ressources ainsi que renforcer la compétitivité. Finalement, le troisième objectif se concentre sur l'approvisionnement en suffisance de la population et cela en respectant les bases naturelles indispensables à la vie, en Suisse ainsi qu'à l'étranger.

Pour réaliser ces objectifs, sept axes stratégiques ont été réfléchis: étoffer le portefeuille de programmes de sélection, lancer de manière efficace des nouvelles variétés sur le marché, renforcer la coopération entre acteurs impliqués, intensifier la recherche, la formation et le perfectionnement dans ce domaine, créer des conditions-cadres intéressantes pour la sélection végétale en Suisse et à un niveau international en ce qui concerne les normes, les réglementations et les standards, informer et sensibiliser l'opinion publique sur ces questions de la sélection végétale et finalement, garantir des ressources financières afin de voir ce domaine se développer avec succès. L'OFAG est chargé d'élaborer, avec différents partenaires, un plan de mesures afin de mettre les axes stratégiques susmentionnés en œuvre. Une évaluation de la présente stratégie sera effectuée en 2025 afin, le cas échéant, de l'adapter pour la suite de la mise en application qui s'étendra jusqu'à 2050.¹⁰

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 18.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

Denrées alimentaires

En début d'année, **la Tête de moine** fut le second fromage suisse à obtenir l'appellation d'origine contrôlée (AOC), après l'Etivaz. La Tête de moine sera produite dans le canton de Berne dans les districts de Moutier et de Courtelary, et dans le Jura dans les Franches-Montagnes et dans le district de Porrentruy. Aucune opposition n'a été déposée au cours de la mise à l'enquête. Un heureux parcours auquel n'a pas eu droit **le gruyère**, qui a dû batailler ferme pour finalement obtenir son AOC en été. Après la levée de bouclier d'une cinquantaine de producteurs lors de la mise à l'enquête, les opposants se sont en définitive accordés sur un cahier des charges satisfaisant toutes les parties, pressées de trouver un accord afin de protéger le gruyère de l'ouverture totale du marché fromager européen en 2006. Armée de ce label prestigieux, l'Interprofession des producteurs de gruyère (IPG) escompte une production annuelle de 30 000 tonnes, soit 2500 de plus qu'actuellement. Les cantons de Vaud, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et quelques districts et communes bernois sont concernés par cette AOC. Le Valais se consolera avec son **eau-de-vie de poire**, après le rejet par l'OFAG de la seule opposition à la demande d'AOC déposée par les producteurs de ce spiritueux, dont 750 000 bouteilles sont vendues par année en Suisse, en France et en Allemagne. Après l'Etivaz, le gruyère, la Tête de moine, la semoule Rheintaler Ribel et la Damassine, l'eau-de-vie de poire est ainsi devenu le sixième produit helvétique à bénéficier de l'AOC, et le premier produit du Valais. Le canton a déposé trois autres requêtes pour le pain de seigle, l'eau-de-vie d'abricot et «la raclette». Pour ce dernier met, sa demande d'enregistrement d'AOC a motivé de très nombreuses critiques, notamment de la part des producteurs suisses de lait qui ne veulent pas que le terme générique «raclette» soit réservé au seul canton du Valais.¹¹

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 16.10.2004
ELIE BURGOS

L'enregistrement de l'emmental a fait vivement réagir plusieurs acteurs européens, qui se sont montrés critiques face à l'octroi d'une AOC pour ce fromage. L'industrie laitière allemande (d'ailleurs soutenue par les producteurs français, danois et autrichiens) a notamment demandé à la Commission européenne d'intervenir. Cette dernière, invoquant les accords internationaux de 1951, qui permettent à tout producteur de fromage d'utiliser ce nom, a émis ses «doutes» sur l'enregistrement de l'Emmentaler comme AOC. Elle considère plutôt ce nom comme une expression générique. Dix recours contre cette appellation ont finalement été déposés, dont ceux des producteurs de lait français et allemands.¹²

Infrastructure et environnement

Energie

Energie nucléaire

Compte tenu des dispositions de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire et dans un souci consensuel, l'OFEN a associé le canton d'accueil (Zurich) et ses voisins (Argovie, Schaffhouse, Thurgovie, ainsi que l'Allemagne) aux **travaux préparatoires d'autorisation générale pour la construction d'un dépôt en profondeur au Benken**. Trois organes de consultation ont été mis en place: une commission composée de représentants des gouvernements des cantons concernés et du Land de Bade-Württemberg, un forum placé sous la direction de la DSN, dans lequel les experts des cantons et du Land de Bade-Württemberg traitent et discutent des diverses questions et enfin, un groupe de travail s'occupant de l'information et de la coordination.¹³

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 15.10.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Transports et communications

Trafic routier

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 24.03.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Malgré l'insistance du gouvernement thurgovien auprès de Moritz Leuenberger, la Confédération a refusé de financer ou de co-financer avec l'Allemagne la **construction de l'autoroute allemande B33** dans la région frontalière de la Thurgovie. Le gouvernement a évoqué le manque de bases constitutionnelles pour une collaboration ou une contribution financière dans le raccord avec l'A7.¹⁴

Chemin de fer

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 03.12.2012
NIKLAUS BIERI

Die bereits vor Ostern durchgeführte **Kampagne gegen Taschendiebstähle im Zug** wurde auch vor Weihnachten 2012 wieder aufgenommen. Auf den Strecken Basel-Interlaken, Basel-Chur, Basel-Luzern sowie Basel-Mannheim informierten gemischte Patrouillen der Transportpolizei der SBB und der deutschen Bundespolizei die Fahrgäste über die Tricks von Taschendieben und über einfache Vorsichtsmassnahmen. Die Zunahme von Diebstählen und Gewalt in Zügen wurde im Berichtsjahr von den Medien thematisiert. Im ersten Halbjahr 2012 habe die Gewalt gegen SBB-Personal um 20%, jene gegen andere Bahnkunden um 93% zugenommen. Diebstähle seien um 60% häufiger vorgekommen als im Vorjahr. Die SBB mahnte jedoch zur vorsichtigen Verwendung dieser Zahlen, da die Einstufung von Vorfällen zuweilen schwierig sei.¹⁵

Trafic aérien

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 16.04.2003
PHILIPPE BERCLAZ

L'Allemagne n'a pas tardé à réagir en **mettant en place des mesures unilatérales**. La première étape – le 17 avril, l'interdiction de survol du territoire allemand a été prolongée d'une heure le matin (de 6 à 7 heures) et avancé d'une heure le soir (de 21 à 22 heures). Les altitudes minimales des vols au-dessus du territoire allemand ont été rehaussées de 600 mètres (3'600 mètres). L'ordonnance allemande a aussi plafonné les mouvements au-dessus de son territoire: la première année, la limite sera de 110'000, puis l'année suivante (2004), elle sera abaissée à 80'000. Ces chiffres pourraient toutefois être revus selon l'activité de l'aéroport. La deuxième étape – le 10 juillet – prévoyait que les dérogations admises aux interdictions de vol seraient fortement restreintes. Seules les dérogations motivées par des conditions météorologiques seraient désormais autorisées (visibilité inférieure à 1'800 mètres), celles fondées sur des raisons d'ordre technique ne le seraient plus. Par ailleurs, elles devraient être approuvées par le service allemand du contrôle aérien. Comme ces mesures prêteraient une trentaine d'atterrissages par jour, l'aéroport de Zurich a déposé une demande de modification du règlement d'exploitation (autorisation d'approches par le sud et l'est) auprès de l'Office fédéral de l'aviation civil (OFAC). Unique a également demandé l'autorisation d'installer des instruments d'aide à l'atterrissage (ILS) pour la piste sud (piste 34). Pour éviter la fermeture de l'aéroport pendant ces deux heures, **l'OFAC** a rapidement pris la **mesure provisionnelle d'autoriser les avions à atterrir par l'est** (piste 28) de 6 à 7 heures et 21 à 22 heures. La mesure était provisionnelle car les personnes concernées pouvaient faire recours auprès de la commission de recours du DETEC. Auparavant, l'OFAC a consulté le canton de Zurich et les quatre cantons voisins (AG, SG, SH et TG). Ces derniers ont exprimé leurs critiques vis-à-vis de la requête de l'aéroport.¹⁶

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 21.08.2010
NICOLAS FREYMOND

Après la publication, en début d'année, de son rapport final sur le processus de coordination du **plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relatif à l'aéroport de Zurich**, l'OFAC a ouvert une procédure d'audition publique sur le projet de fiche définissant le futur régime d'exploitation de l'aéroport de Zurich. Celle-ci comporte les trois variantes d'exploitation mises en consultation l'année précédente, de sorte à garantir une marge de manœuvre suffisante pour réagir aux évolutions politiques et sociales, notamment concernant le différend avec l'Allemagne. Pour rappel, les variantes « E optimisée » et « E DVO » prévoient la poursuite de l'exploitation de l'actuel système de pistes, tandis que la variante « J optimisée » implique le prolongement des pistes 14 et 28 (approches septentrionale et orientale). Toutefois, la première correspond au régime d'exploitation privilégiant l'approche septentrionale en vigueur jusqu'à l'édiction par l'Allemagne des restrictions de survols de son territoire, alors que la deuxième consiste en l'actuel régime d'exploitation (atterrissages par le sud le matin et par l'est le soir). La troisième combine quant à elle

les régimes d'exploitation par le nord et par l'est. Par ailleurs, les trois variantes prévoient la possibilité de décollages et d'atterrissages par le sud mais uniquement en cas de brouillard et de bise, afin de ne pas accroître les nuisances sonores pour les riverains. Enfin, la fiche entérine les nouveaux horaires d'exploitation (de 6h à 23h) assortis d'une marge de manœuvre jusqu'à 23h30 pour compenser les retards. Elle prévoit également la possibilité d'introduire d'autres dérogations en fonction du développement de l'aéroport.¹⁷

Politique sociale

Santé, assistance sociale, sport

Médicaments

Ausgehend von der revidierten Verordnung über die Arzneimittelpreiskontrolle, welche auf den 1. Januar 1996 in Kraft trat, nahm das Bundesamt für Sozialversicherung (BSV) die **Preise von rund 280 Präparaten unter die Lupe**. Kernpunkt des neuen Vorgehens ist ein Preisvergleich mit Deutschland, Dänemark und den Niederlanden. In einer ersten Überprüfung wurden für 70 ältere, patentabgelaufene Medikamente die Preise gesenkt, gleichzeitig aber für 90 neuere Arzneimittel Preiserhöhungen vorgenommen, da diese Produkte im internationalen Vergleich zu billig abgegeben würden. Nach dem gleichen Vorgehen werden bis zum Jahr 2000 alle Medikamente verbilligt, die vor 1985 auf den Markt gekommen sind. Das soll zu Einsparungen von gut CHF 500 Mio. führen; der verbesserte Patentschutz auf den neueren Medikamenten wird demgegenüber mit rund CHF 70 Mio. zu Buche schlagen.¹⁸

Ausgehend von den Ergebnissen eines im Vorjahr vom EDI einberufenen runden Tisches zum Thema Medikamentenkosten und nach intensiven Abklärungen mit den interessierten Verbänden, der Wettbewerbskommission und dem Preisüberwacher beschloss der Bundesrat, ab dem 1. Juli neben Deutschland, Dänemark und den Niederlanden auch **Grossbritannien als Vergleichsland bei der Festlegung des Vergütungspreises eines Medikaments** hinzuzuziehen; die Nachbarländer Frankreich, Italien und Österreich werden subsidiär in den Vergleich einbezogen. (Mit dem Entscheid, nur Grossbritannien vollumfänglich in den Preisvergleich einzubeziehen, kam der Bund den Einwänden der Pharmaindustrie entgegen.) Der Preis eines neu zugelassenen Arzneimittels wird neuerdings bereits nach zwei Jahren wieder überprüft und nicht erst nach Ablauf der Patentschutzfrist. Wird dabei festgestellt, dass der Preis zu hoch war, muss das betroffene Pharmaunternehmen die entsprechenden Einnahmenüberschüsse zugunsten der Versicherten zurückerstatten.¹⁹

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 10.04.1996
MARIANNE BENTELI

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 04.07.2002
MARIANNE BENTELI

1) Medienkonferenz Bundesrat vom 16.3.20; Medienmitteilung Bundesrat vom 13.3.20; Medienmitteilung Bundesrat vom 16.3.20; Medienmitteilung Bundesrat vom 18.3.20; Medienmitteilung Bundesrat vom 25.3.20; TA, 14.3., 16.3.20; CdT, NZZ, 17.3.20; NZZ, TA, 19.3.20

2) Communiqué du DFAE du 18.4. et 27.6.12; LT, 19.4., 20.4. et 2.5.12 (citation); 24H, 29.4.12 (citation).

3) Medienmitteilung Bundesrat vom 16.6.20; Medienmitteilung Bundesrat vom 17.6.20; Medienmitteilung Bundesrat vom 26.6.20; LT, NZZ, 17.6.20

4) DFE, Communiqué de presse, 10.2.10; LT, 26.3.09.

5) LT, 22.7.06.

6) Lib., 18.3 (recensement OVF) et 9.6.00 (test zurichois); TG, 10.2 (prévision OVF) et 2.6.00 (classification UE).

7) LT, 17.11.00.; LT, 21.11.00.; Presse du 4.12.00.; TG, 28.11.00.

8) Presse du 10.8.05 (appel à la vigilance); QJ, 13.8.05 (Russie et Kazakhstan); communiqué de presse du DFE, 13.10.05 (Roumanie et Turquie); communiqué de presse du DFI et du DFE, 30.9.05 (FAO); presse des 22.10 (confinement des volailles), 15.12 (levée du confinement) et 10.12.05 (vaccin).

9) Voir notamment presse des 16.2, 27.4, 30.09 et 6.12.06.

10) Stratégie Sélection végétale 2050_ OFAG

11) QJ, 2.5.01 (Tête-de-moine); Lib., 7.7.01 (gruyère); LT, 14.11 (raclette) et 18.12.01 (eau-de-vie de poire).

12) 24h, 15.9.04; LT, 17.9.04.; LT, 16.10.04.

13) TA, 7.6.03; DETEC, communiqué de presse, 6.6 et 15.10.03.

14) SGT, 2.3 et 24.3.00.

15) BZ, 20.7.; Medienmitteilung SBB vom 3.12.12.

16) Presse du 5.4.03 (ordonnance); 24h, 17.4.03; DETEC, communiqué de presse, 9.4 et 16.4.03.

17) Presse du 21.8.10.

18) "Pharmamarkt (1996). Die Entwicklung des Medikamentenmarktes bis ins Jahr 2000 - Experten nehmen Stellung"; CHSS, 1996, Nr. 5, S. 227; Presse vom 10.4. und 19.-21.9.96., Presse vom 27.8.96, SoZ, 9.6.96

19) Presse vom 4.7.02.; TA, 18.5.02